



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Burundi	
TITRE DU PROJET	
RENFORCEMENT DE LA PAIX DURABLE A TRAVERS L'AMELIORATION DU BIEN-ETRE PSYCHOSOCIAL DES FEMMES AFFECTEES PAR LES TRAUMATISMES LIEES AUX CRISES ET AUX VBGS, ET DES POLICIERS ŒUVRANT AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : ONU : PNUD ONG : CORD	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux: spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des droits de la Personne Humaine et du Genre, Care About Patients Ministries (CAPAMI), et Association des Femmes Rapatriés du Burundi (AFRABU)	
Durée du projet en mois¹ : 18 mois Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Rumonge, Makamba et Rutana	
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous : <input checked="" type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes ² <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes ³ <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : PNUD: \$ 900,000 Cord: \$ 600,000 Total PBF: \$ 1,500,000	
<i>Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.</i>	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

² Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (70%) :

PNUD : \$ 630000

CORD : \$ 420000

Total : \$ 1050000

PBF 2^{ème} tranche* (30 %) :

PNUD : \$ 270000

CORD : \$ 180000

Total : \$ 450000

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

L'objectif primordial de ce projet est de contribuer au renforcement de la cohésion sociale et de la capitalisation de la paix dans 10 communes des provinces de Rumonge, Makamba et Rutana, à travers le rétablissement du bien-être psycho-social et mental des femmes et jeunes filles affectées par les conflits armés (ex-combattantes, des rapatriées et communautés hôtes), des survivantes des VSBG (Violences Sexuelles et Basées sur le Genre), ainsi que des policières et policiers œuvrant dans ces communautés.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

L'idée de projet a été préalablement discutée avec deux organisations de la société civile, en l'occurrence l'Association des Femmes Rapatriés du Burundi (AFRABU) et le Care About Patients Ministries (CAPAMI). AFRABU est une organisation féminine qui œuvre pour la réintégration durable et les droits des femmes rapatriées et ex-combattantes qui a des assises au niveau communautaire. CAPAMI est une fondation qui a de l'expertise en matière de santé mentale et prise en charge psycho-sociale et qui a des assises au niveau de la police et de l'armée.

Le projet a été endossé par le Comité de Pilotage Conjoint du PBF. Il a été par la suite officiellement présenté au Ministère de l'Intérieur, du Développement Communal et de la Sécurité publique. Celui-ci a nommé deux points focaux qui ont participé pleinement à l'élaboration du document de projet. L'administration locale des provinces cibles a été également consultée pour recueillir certaines informations clés notamment en termes de rapatriement et de la situation de la capitalisation de la paix.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁴ : 3

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloué aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

Le projet est principalement lié au rétablissement des capacités psycho-mentales et économiques de femmes affectées par les conflits et victimes des VSBG, pour qu'elles soient des actrices de capitalisation de la paix. En outre, dans les activités avec la police, une attention particulière sera prêtée aux besoins particuliers au sein de ce corps qui est de nature majoritairement masculin. 91.41% du budget du projet, à hauteur d'un montant de 1,371,111.63 USD, sera dédié aux activités liées à l'amélioration des conditions psycho-sociales de la femme, pour qu'elle puisse participer davantage aux initiatives de développement, de cohésion sociale et de capitalisation de la paix.

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁵ :

⁴ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁵ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

Les différentes crises ont touché des milliers de femmes et de jeunes filles. A cela s'ajoutent les différentes formes de violences dont elles sont victimes, surtout les violences conjugales ou familiales liées aux inégalités et aux construits sociaux. Ainsi, les interventions du projet sont principalement orientées vers

- Le rétablissement du bien-être psychosocial et mental des femmes ex-combattantes, rapatriées, celles des communautés hôtes et des survivantes des VSBG (outcome 1, output 1). En effet le mal-être psychosocial exacerbe l'exclusion dont fait objet la femme dans les instances de leadership et de cohésion sociale et partant de consolidation de la paix. Aussi, les victimes et les survivantes des VSBG signalent souvent des problèmes de santé mentale en raison de la violation subie et de la stigmatisation sociale associée.
- L'appui aux activités économiques pour amener les femmes entre 20 et 55 ans à être plus résilientes et autonomes, de manière à être plus aptes à participer dans les initiatives de cohésion sociale, de développement et de consolidation de la paix (Outcome 1, output 1.3)
- En outre, la prise de conscience accrue au sein de la police de proximité des questions de santé mentale et la prise en charge des cas à problèmes permettront d'améliorer leurs interactions avec la communauté, en l'occurrence les femmes traumatisées, ce qui contribuera à mieux protéger les droits des femmes.

Toute ces actions vont contribuer à transformer les femmes et les jeunes filles victimes des traumatismes psycho-sociaux en des acteurs de consolidation de la paix.

Degré de risque du projet⁶ : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁷) : Dialogue and Coexistence Pacifique

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue : Produit 6.2 : Les acteurs locaux (organisations communautaires, administrations décentralisées, organisations de la société civile) ont de meilleures capacités techniques pour favoriser le dialogue inclusif, la prévention et le règlement pacifique des conflits en vue de la résilience communautaire et de la cohésion sociale

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :

Objectif de développement durable 16 : Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, donner accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.

Cible 16.1. Réduire de manière considérable toutes les formes de violence et les taux de mortalité à travers le monde

Objectif de développement durable 5 / Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Cible : 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

Type de demande :

Nouveau projet :

Révision de projet :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

⁶ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁷ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

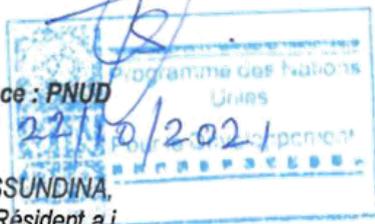
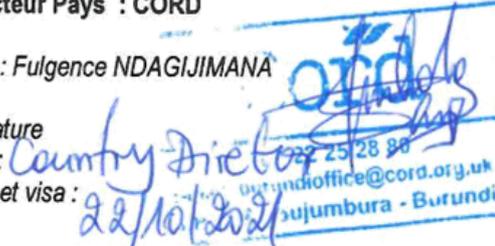
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

	<p>Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX</p> <p>Brève justification de la révision:</p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>
--	--

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE*</p> <p>Nom : Titus OSUNDINA, Représentant Résident a.i.</p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Nom de l'agence : PNUD</i></p> <p><i>Date et visa : 22/10/2021</i></p> <p>Nom : Titus OSSUNDINA, Représentant Résident a.i.</p> 	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : CPC Gervais NDIRAKOBUCA</p> <p>Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique</p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Date et visa : 22/10/2021</i></p> 
<p>Directeur Pays : CORD</p> <p>Nom : Fulgence NDAGIJIMANA</p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre : Country Director</i></p> <p><i>Date et visa : 22/10/2021</i></p> 	<p>Bureau d'appui à la capitalisation de la paix (PBSO)</p> <p>Oscar FERNANDEZ-TARANCO</p> <p><i>Signature</i></p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la capitalisation de la paix</p> <p><i>Date et visa :</i></p>
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom : Damien MAMA</p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre : Coordonnateur Résident du PNUD au Burundi</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p> 	

* Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de capitalisation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) *Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.*

Depuis la veille de son indépendance, le Burundi a fait face à des crises cycliques qui ont eu des retombées négatives sur la paix, la cohésion sociale et le développement économique, générant souvent des pertes en vies humaines, ainsi que déplacements internes et externes des populations. Nul doute que les crises du passé ont occasionné pour des Burundais des malheurs ayant causé des stress importants et/ou cumulés, et provoqué des traumatismes⁸. Aussi, on assiste, à un transfert générationnels des blessures non soignées est à l'origine de la perpétration des cycles de violences. Ce transfert de frustrations et de traumatismes nourrit, à son tour, le sentiment de haine⁹.

Depuis 2005, le pays s'est engagé dans un processus inclusif et participatif de capitalisation de la paix, de la sécurité et de la démocratie, gage du développement durable et inclusif¹⁰. Néanmoins, le processus de restauration de la vérité par la CVR (Commission Vérité et Réconciliation) révèle qu'il existe encore un grand réservoir de passions et d'émotions, de groupes et d'individus fragiles aux traumatismes du passé, dont les récits sur la vérité ont tendance à être mutuellement exclusifs¹¹.

L'analyse situationnelle de la capitalisation de la paix récemment réalisée en 2021 révèle que malgré les avancées en termes de capitalisation de la paix, des défis persistent. Parmi ces défis, on peut citer la stagnation de l'accès des femmes aux postes de direction, la faible prise en compte de leurs besoins spécifiques dans les outils de planification locale, la corruption qui gangrène plusieurs secteurs de la vie nationale, les faibles performances du système judiciaire, la persistance de violences basées sur le genre (VBG), ainsi que la recrudescence des conflits fonciers intrafamiliaux.

Grâce à l'ouverture au dialogue affichée par les nouvelles autorités, le pays enregistre un retour massif des Burundais qui avaient fui la vague de contestations civiques et politique de 2015. En effet, environ 120.494 rapatriés ont été enregistrés à fin 2020 et 142.890 sont projetés à fin 2021¹². Les mesures requises pour bien gérer ce retour dans l'esprit de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale sont en cours de mise en place. Au-delà de la réintégration socio-économique, certaines personnes interviewées au cours de l'étude situationnelle affirment que l'assistance à la réintégration ne devrait pas se limiter seulement à la réinsertion socio-économique mais aussi au traitement des problèmes psychologiques et vont jusqu'à proposer la mise en place d'une commission pour le traitement des blessures psychologiques qui affectent la majorité de la population burundaise. Ainsi, le besoin de travailler sur la guérison des traumatismes occasionnés par les crises se fait sentir. En effet, il a été constaté que la question de santé mentale et bien-être psycho-social n'a pas été suffisamment prise en compte dans les interventions de réintégration et de réinsertion sociale. Or, ignorer les facteurs psychosociaux et leurs dynamiques pose un risque pour l'efficacité et la durabilité des efforts de capitalisation de la paix.

La question de santé mentale et de bien-être psycho-social est progressivement reconnue comme un problème de développement et de capitalisation de la paix importante, surtout dans les communautés qui ont connu des situations traumatisantes. Les recherches actuelles suggèrent que la dépression majeure et le trouble de stress post-traumatique (PTSD) sont répandus et chroniques parmi les populations réfugiées et déplacées. Ces

⁸ UNICEF, UNFPA, UNESCO, Etude sur les perceptions des jeunes et des aînés et leur résilience face aux conflits sociopolitiques au Burundi,

⁹ UNICEF, UNESCO, UNFPA, Etude sur les perceptions des jeunes et des aînés et leur résilience face aux conflits sociopolitiques au Burundi

¹⁰ Présidence de la République du Burundi, Programme National de Capitalisation de la Paix, Stabilité Sociale et Promotion de la Croissance Economique (PNCP)

¹¹ Rapport de la CVR

¹² 2021 Joint Refugee Return and Reintegration Plan

recherches montrent également que l'impact du traumatisme est à long terme. Certains chercheurs supposent que les « **blessures invisibles** » peuvent laisser une société vulnérable à une récurrence de la violence¹³. À l'échelle mondiale, l'Organisation mondiale de la santé a découvert que plus d'une personne sur cinq (22%) dans les zones touchées par un conflit vit avec un problème de santé mentale allant de la dépression et de l'anxiété au stress post-traumatique, soit trois fois plus que les taux observés dans la population générale dans le monde.

Au Burundi, une enquête réalisée par l'Institut des Statistiques et Etudes Economique du Burundi (ISTEEBU) en 2020 dans quatre provinces du pays, révèle que le score moyen de bien-être psychologique est de 3 sur 12 et que 64,5% de la population manifeste une maladie psychologique et que 47,5% des répondants connaissent probablement un épisode de troubles plus sévères¹⁴. La proportion de mal-être psychosocial est de 65,8 chez les femmes contre 63% chez les hommes. Cette étude a aussi révélé que 33,4% des répondants ont vécu des événements traumatisants liés à des crises au Burundi. D'après l'article paru dans le Magazine JIMBERE le 10/10/2019, une enquête de santé mentale dans quatre provinces (Rumonge, Gitega, Ngozi et Bujumbura Mairie) a révélé que dans les trois centres psychiatriques publics que compte le pays (à Bujumbura, Gitega et Ngozi), plus de 22 000 cas de troubles mentaux ont été enregistrés dans les trois centres entre 2015 et 2017.

Parmi les personnes les plus exposées aux risques de traumatismes de conflits se trouvent les femmes, surtout celles qui ont été contraintes à l'exil ou celles qui ont perdu les membres de leurs familles et leurs biens sont parmi les groupes les plus affectés, ainsi que les survivants.es des violences sexuelles et basées sur le genre. Les femmes sont souvent victimes de violences sexuelles et basées sur le genre, en plus de l'expérience traumatisante de la guerre, exacerbant ainsi leur vulnérabilité mentale et psychosociale. Les forces de défense et de sécurité constituent aussi un groupe à risque, à cause des expériences souvent difficiles auxquelles ils sont confrontés lors de leurs actions de protection et de maintien de la paix. Par ailleurs, la police, l'armée et les groupes armés sont cités comme des acteurs des crises passées¹⁵. Cette police qui est appelée à assurer la sécurité au niveau communautaire doit bénéficier d'un environnement propice garantissant son bien-être mental et psycho-social. On assiste aussi à un transfert intergénérationnel des blessures non soignées, ce qui est à l'origine de la perpétration des cycles de violences.

Les provinces de Rumonge, Rutana et Makamba enregistrent le plus de rapatriés des crises antérieures. Les communes de Giharo, Bukemba et Rutana à Rutana, Makamba, Kibago & Nyanza Lac à Makamba, et Rumonge, Burambi, Buyengero et Muhuta à Rumonge sont parmi les plus touchées selon les statistiques du Ministère de l'Intérieur. La situation est exacerbée par le poids de la pauvreté et l'impact socio-économique du COVID 19 et du changement climatique. En effet, certaines femmes étaient actives dans le commerce transfrontalier qui a été perturbé par la pandémie de COVID 19, ce qui a aggravé leur vulnérabilité économique et dégradé leur bien-être psycho-social. Aussi, le pays connaît beaucoup de déplacement des populations liés aux catastrophes naturelles. Les femmes et les enfants sont les plus affectés par de telles situations.

Le projet est conçu pour soutenir les catégories les plus touchées et les plus exposées, avec un accent particulier sur les femmes ex-combattantes et rapatriées, les survivantes de violences sexuelles et basées sur le genre et les membres de la police œuvrant au niveau des communautés en vue de contribuer à leur réintégration intégrale et durable dans leur communauté. La réponse du projet se veut principalement communautaire, mais avec une dimension institutionnelle très nécessaire. Le projet propose d'amener les communautés à comprendre et prendre en charge la guérison des âmes dans les limites de leurs compétences. Il va aussi mener un plaidoyer auprès des autorités de la police et de l'administration locale, pour que la question du bien-être psycho-social et de santé mentale soit considérée comme une priorité et que des actions stratégiques et pratiques soient prises. Il va travailler avec les institutions spécialisées et les professionnels dans le domaine pour la prise en charge des cas complexes. Les interventions du projet visent la transformation des capacités de ces catégories ciblées pour qu'elles recouvrent les aptitudes de devenir les acteurs et actrices de la cohésion sociale. Dans la société

¹³ <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/11289>

¹⁴ ISTEEBU (Institut des Statistiques et Etudes Economique du Burundi), ENQUETE DE BASE DU PROGRAMME D'INTEGRATION DE LA SANTE MENTALE DANS LES SERVICES DE SANTE PRIMAIRE DANS LES PROVINCES DE MAIRIE DE BUJUMBURA, GITEGA, NGOZI ET RUMONGE.

¹⁵ Idem

burundaise, où la question de santé mentale reste encore taboue, et où les personnes affectées restent stigmatisées, les interventions du projet contribueront à instaurer une prise de conscience collective sur l'impact des problèmes de santé mentale, de manière à restaurer les relations et le tissu social.

Les premiers acteurs clés du projet sont les membres de la communauté burundaise dans les zones d'intervention, et en particulier les femmes rapatriées, les ex-combattantes et les survivantes des VSBGs. Au-delà d'être des bénéficiaires du projet, elles devront s'unir pour la guérison mutuelle de leurs traumatismes afin de devenir des acteurs du changement. Le projet a prévu de faire un focus sur les femmes et jeunes filles de 18 à 55 ans. La logique derrière ce choix est que les victimes directs de la crise de 1972 sont assez âgées ou n'existent plus, et ne peuvent pas de ce fait participer dans les activités de consolidation de la paix.

Le deuxième grand acteur est la police, au niveau central mais surtout les éléments déployés dans les zones d'intervention (les policiers et policières membres des commissariats communaux de Police). Leur adhésion et engagement sont une condition sine qua non pour pouvoir réaliser les changements escomptés. La tranche d'âge retenu pour ce corps est de 21 à 45 ans. L'âge de recrutement pour les agents de la police est de 18 ans et de retraite à 45 ans.

Les principales parties prenantes au projet sont d'abord le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité. Ce Ministère a la triple tutelle de la gestion des affaires intérieures, du développement communautaire et de la sécurité publique. Il est investi au premier rang de mandats décisionnels en matière de capitalisation de la paix. Il y a aussi le Ministère de la solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, à travers ses antennes provinciales et communales de la Direction Générale du Développement Familial et du Bien-être Social. Le projet collaborera aussi avec les structures de santé au niveau provincial et communal, ainsi qu'avec les centres de prise en charge intégrée des survivants.es des VSBGs.

Les autres parties prenantes sont les services spécialisées en matière de prise en charge psycho-sociale, ainsi que les professionnels dans ce domaine. Les organisations de la société civile comme AFRABU et CAPAMI seront mises à contribution pour la mobilisation et l'encadrement des bénéficiaires du projet.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**¹⁶, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Le projet est en parfaite alignement avec la Vision 2025 du pays qui prône ce qui suit : « En 2025, le Burundi est une Nation unie, solidaire et en paix ... ». Il est aussi en phase avec l'axe 13 du Plan National de Développement ("PND) 2019-2027 qui porte sur la gouvernance, en son objectif stratégique n°2 relatif à la consolidation de l'état de droit et les droits humains. Il va en outre contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réintégration durable qui met en avant des solutions durables pour la réinsertion socio-économique des personnes déplacées. Sur le plan sectoriel, le projet est aussi en phase avec la politique sectorielle du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, plus précisément en ce qui concerne ses programmes prioritaires relatifs au i) rapatriement et réintégration des rapatriés et ii) à la protection et promotion des droits humains qui couvre aussi le domaine de la capitalisation de la paix. Il est aussi en alignement avec l'objectif stratégique 5 de la politique nationale Genre qui fait la promotion équitable de la participation des femmes et des hommes dans les sphères de décision et dans les mécanismes de consolidation de la paix et de la sécurité. Plus important, il est en phase avec le Programme National de Capitalisation de la Paix, Stabilisation Sociale et Promotion de la Croissance Economique. Ce Programme du Président de la République annonce six priorités du Gouvernement, dont la Paix et la Réconciliation.

¹⁶ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

- Au niveau du SNU, le projet va contribuer à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable ODD 16 et ODD 5, portant respectivement sur l'avènement de sociétés pacifique et ouvertes au développement durable, ainsi que sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles. Au niveau du pays, le projet va contribuer à la réalisation des résultats de l'effet 6 de l'UNDAF 2019-2023 qui met en avant le renforcement des institutions et des sociétés pour la cohésion sociale et la capitalisation de la paix, ainsi qu'à celle des activités du produit 2.4 du Programme Pays du PNUD qui porte sur la mise en place des plateformes communautaires dans la réconciliation, la prévention des conflits et leur règlement pacifique.
- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Le projet vient contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réintégration durable des rapatriés et de toutes les personnes affectées par les différentes crises (2017-2021). Cette stratégie prône la mise en œuvre de solutions durables pour la réintégration intégrale et durable des personnes déplacées mais le volet reste le maillon faible de la chaîne d'interventions réalisées à ce jour. Il contribuera aussi à la mise en œuvre du Plan Conjoint de Retour et Réintégration des Rapatriés (JRRP).

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
CAPAMI: Intégration de la santé mentale dans les soins de santé primaire.	Coopération Suisse : 120,000 USD	Le projet a pour objectif d'intégrer dans les structures sanitaires de base le volet de la santé mentale.	Le volet communautaire va être complémentaire à ce projet.
Projet Cord: Renforçons la Réconciliation (Dukomeze Kunywana)	UE : €1,000,000 Cord : €266,805	Le Projet vise de renforcer l'état de droit et contribuer à la réconciliation et à la non-répétition des conflits	Ce projet est complémentaire au projet soumis au PBF car visant à renforcer la paix et la cohésion sociale
Cord : Renforcement du pouvoir de la famille rapatriée, jeunes et enfants pour la capitalisation de la paix au Burundi.	Royaume de la Belgique €400,000	Le projet visait à améliorer la coexistence pacifique entre les rapatriés et les communautés hôtes et renforcement des capacités pour la participation dans le développement local.	Complémentaires car abordant les problèmes pouvant exacerber les conditions de santé mentales et bien-être psychosocial et de cohésion entre rapatriés et communautés hôtes.
Cord :Promotion de la cohésion sociale, sécurité humaine, résilience de la jeunesse burundaise et communautés locales au Burundi / Dutsimbataze amahoro;	Royaume des Pays Bas €8,100,000 (dont €1,863,000 pour Cord)	Le Projet visait à réduire les causes profondes des conflits armés, de l'instabilité et de la migration irrégulière au Burundi.	Complémentaire à ce projet car ayant abordé les questions de vulnérabilité et de cohésion sociale et capitalisation de la paix.
Projet conjoint PNUD-ONUFEMMES-OIM : Renforcement des mécanismes locaux de résolution des conflits 2018-2020	PBF : 3,050,000	Le projet visait la capitalisation de la paix à travers le renforcement des mécanismes locaux	Il sera question de bâtir sur les mécanismes en place pour renforcer cette prise en charge, en intégrant le volet police
Promotion de l'égalité du genre et renforcement de la lutte contre les VBGs en cours	PNUD : 1,500,000	Le projet promeut l'égalité des sexes et l'intensification de la lutte contre les VBGs à travers des réseaux communautaires et deux centre de prise en charge intégrée.	Le volet santé mentale et bien-être psycho-social est le maillon faible de la chaîne des services offerts par les centres et par les communautés. Ce volet sera renforcé.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une brève *description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet* –

L'objectif primordial de ce projet est la transformation des capacités de ces catégories ciblées pour qu'elles recouvrent les aptitudes de devenir les acteurs et actrices de la cohésion sociale et de la capitalisation de la paix. Le projet va contribuer au renforcement de la cohésion sociale et de la capitalisation de la paix dans 10 communes des provinces de Rumonge, Makamba et Rutana, à travers le rétablissement du bien-être psycho-social et mental des femmes et jeunes filles affectées par les conflits armés (ex-combattantes, des rapatriées et communautés hôtes), des survivantes des VSBG (Violences Sexuelles et Basées sur le Genre), ainsi que des policières et policiers œuvrant dans ces communautés.

La stratégie mise en avant par le projet repose sur les axes clés ci-après :

- Amélioration de la prise de conscience individuelle et collective au niveau communautaire sur l'impact des problèmes de santé mentale et de bien-être psychosocial sur la cohésion sociale et la consolidation de paix. Cela se fera à travers :
 - Sensibilisation des groupes cibles sur les questions de la santé mentale et bien-être psychosocial ;
 - Le renforcement des capacités à travers des formations pour la prise en charge communautaire, en bâtissant sur l'existant. Ainsi, les personnes déjà formées par OIM dans le cadre du projet PBF 2018-2021 « Renforcement des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits » seront mises à contribution dans ce projet.
 - Plaidoyer auprès des services étatiques au niveau local et central pour que ces questions soient prises en compte dans les priorités sectorielles ou locales.
- Amélioration de l'accès à la prise en charge communautaire et spécialisée pour les cas de traumatismes :
 - La mise en place et l'accompagnement des agents de prise en charge au niveau des communautés et de la police (pairs éducateurs);
 - Le renforcement des capacités des entités étatiques, y compris celles de la police (Antennes provinciales de la Direction Générale du Développement Familial et Social, Commissariats régionaux et provinciaux de la police, structures de santé au niveau provincial, centres de prise en charge intégrées des VSBGs, etc.) pour qu'elles assurent le coaching des pairs communautaires et la prise en charge des cas un peu complexes.
- Renforcement de la résilience sociale et économique des personnes vulnérables à travers l'approche de groupements d'entraide mutuelle (approche self-help groupe: bon nombre de recherches reconnaissent la pauvreté comme l'une des causes ou espace de problèmes de santé mentale: ainsi le projet propose de renforcer les capacités socio-économiques des plus vulnérables afin de réduire les pressions de la vie quotidienne pouvant continuer à affecter le bien-être psychosocial des plus vulnérables.
- Amélioration la prise de conscience par la police sur l'existence des problèmes mentaux au sein de ce corps et renforcement de leur prise en charge. Cela se fera à travers :
 - Création des espaces sûrs pour discuter des questions de santé mentale. Cela permettra une prise de conscience individuelle pour les personnes à problèmes et collective au sein de ce corps, ce qui va impulser la mise en place de conditions appropriés permettant le bien-être psycho-social des policiers et policières
 - Amélioration de la prise en charge des cas au niveau interne, à travers le renforcement des capacités des pairs éducateurs au niveau interne, la mise à disposition d'outils de travail, etc.

b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet –

Si les femmes et jeunes filles, âgées de 18 à 55 ans, victimes des traumatismes liées aux crises (ex-combattantes, rapatriées et communautés hôtes) et aux violences basées sur le genre recouvrent leur bien-être psychosocial, mental et économique,

Si la prise en charge des cas de traumatisme psycho-social au sein de la police œuvrant dans les communautés est assurée et que la police comprend comment interagir avec les individus traumatisés, en particulier les victimes de VSBG,

Alors, ces femmes et jeunes filles, ainsi que la police vont être des agents actifs de paix et de développement dans leurs communautés,

Parce qu'il y aura une prise de conscience collective de l'impact des traumatismes liés aux crises et aux VBGs sur la capitalisation de la paix et que les femmes et jeunes filles victimes des traumatismes liées aux crises et aux VSBG et la police de proximité auront eu des aptitudes à œuvrer pour la cohésion sociale et la capitalisation de la paix.

d) Fournir une description narrative des principales composantes du projet

Le projet propose de débiter par quelques actions préliminaires qui vont d'un côté, permettre de confirmer ou de préciser la corrélation entre le bien-être psycho-social, la santé mentale et la consolidation de la paix. D'un autre côté, ces actions préliminaires ont pour objectifs de renforcer l'appropriation de la partie gouvernementale, de l'administration locale et des populations, afin de mieux atteindre ensemble les objectifs du projet.

Activité 0.1: Explication du projet et sa méthodologie aux autorités provinciales et communales

Activité 0.2: Organisation d'un atelier de lancement du projet

Activité 0.3: Organisation d'une étude sexo-spécifique sur les interrelations entre la prévalence des conflits, violences et les conditions de santé mentale et bien-être psychosocial. Cette étude sera conduite par un consultant indépendant.

Résultat 1 : Les femmes et jeunes filles présentant un état de stress post traumatique (Rapatriées, ex-combattantes, communautés hôtes et survivantes de violences sexuelles et basées sur le genre - VSBG) recouvrent leur bien-être psychosocial et mentale grâce à une prise en charge communautaire appropriée et une résilience socio- économique soutenue et participent dans la capitalisation de la paix.

Produit 1.1: *Un mécanisme de sensibilisation et prise en charge psychosocial communautaire est mis en place en faveur des femmes et leurs familles affectées (y compris les hommes et les jeunes) par les crises et conflits ainsi que les survivantes de VSBG.*

Activité 1.1.1: Identification et formation de 300 pairs éducateurs communautaires dont 30 par commune.

30 pairs-éducateurs par commune (80% de femmes) seront identifiés sur base de critères objectifs comme l'âge, le niveau d'étude et l'expérience dans le domaine. Le projet bâtira sur l'existant et les agents psycho-sociaux formés dans le cadre d'autres projets. Ils seront ensuite formés pendant 5 jours.

Activité 1.1.2: Accompagnement du travail des pairs-éducateurs sur terrain : Ils seront dotés d'outils et équipement permettant leur travail dans les communautés (manuel de référence, matériel didactique, registre, équipement, etc.).

Activité 1.1.3. : Mise en place d'un cadre d'échange « Igicaniro c'imiryango » (soirées des familles) sur quelques collines pilotes à travers des dialogues communautaires sur les questions de santé mentale, de VBGs et de cohésion sociale.

Activité 1.1.4: Identification des femmes et jeunes filles (rapatriées, ex-combattantes, communautés hôtes, victimes de VSBG) avec problèmes de santé mentale et bien-être psychosocial : L'identification des bénéficiaires directes sera faite par les pairs-éducateurs, en partenariat avec l'administration locale et les structures locales en charge de la question le cas échéant.

Activité 1.1.5: Prise en charge psychosociale communautaire des cas des traumatismes : Les personnes identifiées comme présentant des problèmes de traumatismes recevront un accompagnement communautaire approprié par les pairs éducateurs, avec l'appui technique d'un psychologue. Les familles seront sensibilisées pour référer les cas sévères vers les structures spécialisées. Un plaidoyer sera fait auprès des antennes provinciales en charge du bien-être familial pour un accompagnement approprié de ces cas.

Activité 1.1.6: Organisation des rendez-vous d'échanges d'expériences : 10 rendez-vous pédagogiques entre les pairs-éducateurs sur la gestion des questions de la santé mentale et bien-être psychosocial dans la communauté.

Produit 1.2: Les capacités des structures étatiques de prise en charge des problèmes de santé mentale et bien-être psychosocial au niveau local sont renforcées pour assurer le suivi et l'encadrement des mécanismes communautaires.

Activité 1.2.1: Sensibilisation des parties prenantes

La Direction Provinciale de Développement Familial et Social, les structures sanitaires, Police et autres structures clé dans la planification locale seront sensibilisées sur les questions de la santé mentale et bien-être psychosocial, dans un atelier de 1 jour par province pour 30 participants. Le critère genre sera pris en compte dans le choix des participants (50% de femmes).

Activité 1.2.2: Formation des cadres et agents des structures sanitaires en matière de santé mentale et bien-être psychosocial : Une formation de 5 Jours en faveur de 20 participants provenant des structures de santé seront formés sur les questions de la santé mentale et bien-être psychosocial

Activité 1.2.3: Appui technique et opérationnel aux antennes provinciales du DFS et aux centres de lutte contre les VBGs pour assurer le coaching des pairs éducateurs et la prise en charge des cas : Les psychologues de ces structures (3) avec les unités communales (10 communes), seront formés sur les thématiques de la santé mentale et bien-être psychosocial pendant 5 jours afin d'apporter un appui technique aux pairs-éducateurs et assurer la prise en charge de cas un peu complexes. Un appui opérationnel sera fourni pour leur permettre de faire des descentes sur terrain.

Produit 1.3: Les femmes et jeunes les filles affectées par les crises et conflits ainsi que les survivantes des VSBG bénéficient des appuis de résilience socio-économique et recouvrent un bien-être psychosocial et s'impliquent dans la capitalisation de la paix.

Activité 1.3.1: Identification des bénéficiaires du projet en collaboration avec les autorités locales : Les 2500 femmes bénéficiaires du projet seront appuyées pour des activités génératrices de revenus à travers 100 groupements de solidarité de 25 personnes qui participeront dans les actions d'épargne et crédit-mutuel. Ces groupements seront également des espaces de sensibilisation et échanges sur les questions de la santé mentale et bien-être psychosocial conduits par les pairs-éducateurs.

Activité 1.3.2: Formations de 30 Facilitateurs communautaires (20 femmes ou jeunes filles et 10 hommes ou jeunes garçons) sur le fonctionnement de l'approche de groupement de solidarité : Ils seront formés sur le modèle Self Help Group – SHG. Trois Facilitateurs communautaire par commune seront identifiés pendant 3 jours pour pouvoir encadrer les groupements.

Activité 1.3.3: Formation des représentants des bénéficiaires sur le fonctionnement des actions d'épargne. La formation sera de 4 jours en faveur de 200 personnes (20 par commune)

Activité 1.3.4: Appui aux initiatives génératrices de revenus des groupements : Les 100 groupements recevront un appui technique et financier et un accompagnement par les facilitateurs communautaires pour la réussite de leurs projets générateurs de revenus entre les membres.

Résultat 2 : Les policiers de 10 commissariats communaux ont leur bien-être psychosocial amélioré et jouent pleinement leur rôle d'acteurs de capitalisation de la paix.

Produit 2.1: Un espace de discussion et échanges sur les questions de santé mentale et bien-être psychosocial au sein de la Police est créé.

Activité 2.1.1: Conduite d'un plaidoyer auprès des instances décisionnelles de la police pour une meilleure prise en compte des questions du bien-être psycho-social et de santé mentale : Organisation de deux séances de plaidoyer sur la pertinence de la question de la santé mentale et bien-être psychosocial dans les actions de la Police. Cette action est destinée à 30 autorités décisionnelles dans le Corps de la Police (Commissaires Régionaux, Commissaires Provinciaux, et administration centrale) pour éveiller la conscience sur l'inclusion de la santé mentale et bien-être psychosocial dans les actions de la police. (PNUD et CAPAMI)

Activité 2.1.2: Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation des cadres de discussions et échanges sur les questions de santé mentale et bien-être psychosocial : En collaboration avec le niveau Central de gestion de la Police, des missions d'exploration de l'état de situation des questions de santé mentale et bien-être psychosocial seront effectuées dans les zones d'intervention. Un véhicule sera mis à disposition au niveau central

pour le suivi et la vulgarisation de la pertinence de la santé mentale et bien-être psychosocial dans les structures de la Police.

Activité 2.1.3: Accompagnement des services de police en vue du renforcement et de la pérennisation de la prise en charge des cas à problèmes en matière de Santé Mentale et Bien être psychosocial : Des membres des Cellules Genre, Police de proximité, Protection des mineurs et des mœurs, Direction du Rapatriement, Police judiciaire, Aumônerie, commissariat provinciaux et régionaux, ainsi que des structures stratégiques dans le management de la police seront formés sur la thématiques, et appuyés pour un meilleur encadrement des commissariats communaux.

Produit 2.2: Les policiers et policières œuvrant dans les communautés d'intervention ont un accès aux services de prise en charge psychosocial et de santé mentale.

Activité 2.2.1: Identification et formation des pairs-éducateurs sur la santé mentale et bien-être psychosocial dans les commissariats communaux de police : Formation de 4 pairs-éducateurs par commissariat, pendant 5 jours. Ils pourront apporter un appui à leurs pairs qui auraient des problèmes de traumatismes. Ils bénéficieront également des supports pédagogiques pour la sensibilisation sur la question santé mentale et bien-être psychosocial.

Activité 2.2.2: Appui opérationnel aux Commissariats de Police pour la prise en charge des cas identifiés : Chaque commissariat communal sera équipé d'outils et équipement opérationnels pour le travail des pairs éducateurs (registres, matériel didactique, manuel de référence, équipement etc.). Ils devront effectuer des descentes dans les antennes et organiser des séances d'écoute pour s'assurer de l'état psycho-social des policiers et policières sur les différents sites.

Activité 2.2.3: Renforcement du système de parrainage collinaire par la police : Les policiers parrains des collines seront appuyés à organiser des séances de dialogue avec les populations sur les questions de cohésion sociale, et l'impact des problèmes de santé mentale dans les communautés.

e) Ciblage du projet

Les communes d'intervention du projet ont été choisies sur base de deux critères : Être parmi les communes les plus affectées par les crises et une zone d'affluence des rapatriés. Les communes de Giharo, Bukemba et Rutana, dans la province Rutana, Kibago, Nyanza-lac et Makamba dans la province de Makamba et Muhuta, Rumonge, Burambi et Buyengero) dans celle de Rumonge ont été des corridors incontournables pour les mouvements à la fois de rapatriement ou d'exil.

N.B. : Etant donné le rôle crucial que joue la police dans la consolidation de la paix et afin de produire un impact visible dans les provinces d'intervention, toutes les 17 communes des 3 provinces d'intervention seront couvertes dans le cadre du renforcement des services techniques.

Aussi différentes recherches prouvent que les effets du stress post traumatique durent longtemps et laissent des blessures visibles et invisibles pouvant perpétuer les violences. C'est pourquoi le projet fait un focus sur les femmes ex-combattantes à cause de leur double exposition aux violences en tant que femmes, mais aussi ayant participé aux violences, soit en tant qu'auteur ou victime pendant les conflits, et que les programmes passés n'ont pas souvent considéré cet aspect.

La sélection des bénéficiaires a été basée sur une analyse des catégories ayant été exposées aux facteurs d'exacerbation des conditions de santé mentales et bien-être psychosocial.

Ainsi, **2500 femmes, âgées de 18-55 ans** seront identifiées parmi les rapatriés et communautés hôtes, ex-combattantes, survivantes de VSBG. La délimitation de la tranche d'âge est motivée par le fait c'est cette catégorie qui constitue la tranche la plus active pour la cohésion sociale et la consolidation de la paix.

Concernant la police, approximativement **1,000 personnes** seront des bénéficiaires directs du projet dans 17 commissariats communaux. La tranche d'âge est de 21 à 45 ans. En effet, l'âge de recrutement pour les agents de la police est de 18 ans et la retraite est à 45 ans. Il est considéré qu'il faut au moins 3 ans pour que les recrues finissent les formations et soient pleinement actives sur terrain.

Types de parties prenantes : Le projet associera en particulier le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique et ses structures opérationnelles, les structures provinciales impliquées dans le domaine de la santé mentale et bien-être psychosocial et la planification en général.

Le PNUD et Cord ont préalablement discuté de l'idée de projet avec le Ministère de l'Intérieur, Développement Communautaire et Sécurité Publique à travers le Secrétariat Permanent. Ainsi, deux délégués du Ministère (direction du rapatriement et un cadre du service de la planification stratégique) ont été nommés pour participer dans la réflexion et développement du projet. Le développement du projet s'est basé aussi sur les conclusions des consultations menées par Cord sur les facteurs affectant les conditions de santé mentale et bien-être psychosocial, menées dans le cadre d'un autre projet clôturé au moins de Septembre.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre –

Le projet sera mise en œuvre conjointement par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'ONG internationale CORD. Deux organisations locales ont été identifiées pour l'exécution des activités de terrain. Il s'agit notamment de l'Association des Femmes Rapatriées du Burundi (AFRABU) et Care About Patient Ministries (de CAPAMI).

Le PNUD assurera le rôle d'agence lead pour la mise en œuvre du projet. Ce choix est motivé par l'expérience et la capacité de l'organisation en matière de mise en œuvre des projets d'un côté, et l'expertise dans le domaine de la capitalisation de la Paix. En effet, le PNUD possède les capacités avérées de gestion des projets et des fonds fiduciaires, pour avoir géré depuis des années les fonds électoraux, les fonds d'urgence et de relance du développement, les projets du Fond Mondial, etc. Au-delà de cette capacité de gestion, le PNUD qui est une agence de développement a inscrit la gouvernance et la capitalisation de la paix au titre de ses priorités, et co-pilote avec le HCR, la question de solutions durables pour la réintégration et la réinsertion des déplacés auquel concourt le présent projet. Tirant profit de son expérience de longue date sur le terrain, le PNUD a su bâtir un partenariat solide avec les autorités burundaises, aussi bien au niveau central qu'au niveau local, atout très utile à l'appropriation nationale.

CORD est une Organisation Internationale caritative de droit britannique dédiée depuis plus de cinquante à la recherche d'un future meilleure pour les personnes et communautés en situation de conflit ou post conflit dans plusieurs pays à travers le monde. L'organisation a une expérience de plus de 15 ans au Burundi dans le domaine de la capitalisation de la paix en mettant en œuvre des actions qui répondes aux causes profondes de conflits, de pauvreté, accès aux besoins de base des communautés, etc., avec le financement de bailleurs de fonds variés et avec ses fonds propres. Dans le domaine de la capitalisation de la paix, Cord a su construire des relations entre diverses parties prenantes et les communautés locales (y compris les organisations de la société civile) avec un fort accent sur le travail en partenariat. Les principes d'inclusion, de justice et de responsabilité sont au centre des interventions de Cord.

Concernant les agences d'exécution des activités, AFRABU est implantée dans toutes les provinces du pays et possède une vision claire de la situation des femmes rapatriées. L'association a une expérience en matière de mise en œuvre des projets, et possède en son sein des expertises variées, couvrant aussi le domaine de capitalisation de la paix et de suivi psychosocial. AFRABU œuvre pour la capitalisation de la paix à travers des actions de promotion des droits des femmes et des filles, la réinsertion socio-économique, le leadership et l'entrepreneuriat pour le développement durable des communautés. CAPAMI est particulièrement impliquée dans les actions d'amélioration de la santé mentale des forces de police et militaires, des chefs religieux, **des hauts fonctionnaires et a mis en œuvre des actions dans 7 provinces.**

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation bénéficiaire PNUD	49,809,017	Fonds Propres Fonds Mondial	Bujumbura, Makamba	121	6
Partenaires d'exécution : Variés					
Organisation bénéficiaire : CORD	USD 3,132,760 (au Niveau global et USD 488,062 pour le Burundi)	Bailleurs Institutionnels et fonds propres (donateurs privés)	Bujumbura, Rutana	11	2
Partenaires d'exécution : variés					

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurez le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'**annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Le projet sera sous la supervision de l'Unité Gouvernance et Etat de Droit du PNUD, en partenariat avec Cord. La Cheffe d'Unité GED et le Directeur Pays de Cord assureront la supervision conjointe du projet. Ils sont comptables de l'atteinte des résultats devant les hiérarchies respectives et sont les points focaux directs du Secrétariat PBF sur le plan technique. L'assurance qualité en matière de genre sera assurée par le point focal genre qui est basée au sein de l'UGED. Elle a de l'expertise en la matière.

Pour la mise en œuvre des activités, il sera mise en place une équipe conjointe PNUD-Cord, avec un/e responsable de projet qui sera recruté/e par le PNUD et qui assurera la coordination des activités, le suivi des progrès vers les résultats et le reporting (TDRs détaillés seront développés). Il sera appuyé par un/e assistant/e au projet sous contrat de VNU national, dont le salaire sera pris en charge à 70% par le projet. Le PNUD mettra à disposition du projet un chauffeur et un véhicule pour le suivi des activités de terrain, en coordination avec les autres activités de l'unité gouvernance et état de droit. Le projet bénéficiera de l'appui des services opérationnels du PNUD, notamment celui du Suivi-évaluation, des finances, du procurement et IT. Par ailleurs, il comptera sur l'expertise de l'organisation au niveau local et régional pour les aspects de capitalisation de la paix et de cohésion sociale, et aussi pour que l'assurance qualité en matière de gestion des projets et programmes. En outre, le projet travaillera en étroite collaboration avec les personnes point focales sur les volets Jeunesse et Innovation du PNUD pour s'assurer que ces aspects sont correctement pris en compte dans la mise en œuvre des activités.

Du côté de Cord, la mise en œuvre du projet sera directement assurée par un Coordinateur du projet (100%), par la supervision du responsable de programme (50%), avec l'assurance qualité globale du Directeur Pays (50%), et assisté/e par une Responsable des Finances (50%) avec l'appui d'un/e assistante en charge des aspects financiers (100%) et d'un (chauffeur (100%)) pour l'appui au Programme. Le projet bénéficiera également de l'expertise interne à l'organisation au niveau local et global sur les aspects substantifs, ainsi qu'en matière de gestion de projet, avec une couverture partielle par le budget du projet (Programme Development Manager: 15% et Head of Operations:15%).

Concernant la gouvernance du projet, il sera mis en place un Comité Technique de Suivi du Projet, présidé par un représentant désigné du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de Sécurité Publique et composé par des représentants des services techniques de ce ministère, ceux du PNUD et de CORD. Ce comité assurera le suivi du projet et le contrôle qualité des résultats. Il sera le canal approprié pour la gestion conjointe des risques, ainsi que l'appropriation et la pérennisation des résultats.

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Faible ouverture des communautés et des groupes cibles à débattre sur les problèmes de santé mentale	Moyen	Sensibilisation soutenue en mettant à contribution les agents de changement au niveau local et au sein de la police.
Faible priorisation par les autorités et l'administration locale des questions de santé mentale et faible pérennisation des acquis.	Moyen	Mettre en place une stratégie de plaidoyer envers les autorités à tous les niveaux.

- d) **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget

pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Le projet bénéficiera des plateformes en ligne de suivi des résultats déjà opérationnelles au niveau du PNUD, ainsi que des règles et procédures en la matière. Une étude sur la corrélation entre les traumatismes psychosociaux liés à la crise et la capitalisation de la paix sera conduite en début du projet, pour permettre la mise à jour ou la confirmation des données de bases, en vue d'une bonne lisibilité future des changements induits par le projet.

Le projet élaborera son plan d'action annuel en début de chaque année, assorti d'un plan de Suivi-évaluation et de gestion des risques. Les données sont régulièrement mises en jour dans la plateforme de gestion des projets (Atlas), ainsi que dans la plateforme de suivi des résultats. Le PNUD organise des revues semestrielles et annuelles de tout son programme, séances qui rassemblent les partenaires gouvernementaux et de mise en œuvre, pour présenter les progrès vers les résultats et les défis majeurs afin d'y trouver solution. Les résultats du projet seront revus lors de ces assises.

En outre, le PNUD commandite un audit externe annuel des fonds exécutés par les partenaires, sur base des plafonds établis. L'audit permet de s'assurer de l'utilisation efficace et efficiente des fonds par rapport aux résultats escomptés. Par ailleurs, les capacités de gestion de CAPAMI seront évaluées pour s'assurer que la fondation réunit toutes les qualifications requises (évaluation HACT). AFRABU a été déjà évaluée et le risque est modéré. A la fin du projet, il sera effectué une évaluation externe du projet qui permettra d'en apprécier les résultats et l'impact et les changements produits ou en voie.

En termes d'expertise, le PNUD dispose d'une unité S/E composé d'un staff international et d'un VNU national. Cette unité travaillera en parfaite collaboration avec le Secrétariat Technique PBF et l'Unité de Gestion du Projet, pour une bonne planification des activités de suivi. En matière de suivi financier, le PNUD dispose d'une unité d'appui à la gestion programmatique, qui assure un monitoring régulier de la conformité dans l'utilisation des fonds selon les dispositions contractuelles avec chaque bailleur de fonds. Egalement, Cord dispose d'une équipe d'appui technique avec une forte expérience dans le domaine du Monitoring, Evaluation, Accountability & Learning (MEAL) qui en permanence veille à la qualité technique de mise en œuvre des programmes et appréciation de l'impact.

Proposition de calendrier et de budget pour le Suivi-évaluation

Activité	Période/fréquence	Partie responsable	Budget (USD)
Evaluation HACT CAPAMI	Jan 2022	Unité S/E	2,500
Etude sur l'état des lieux	Jan 2022	PNUD/CORD	10,000
Plan d'action annuel	Fév.. 2022	PNUD/CORD	NA
Collecte des données et suivi des activités sur terrain par l'unité de gestion et les entités d'exécution	Trimestrielle ainsi que de besoin	PNUD/CORD/ Gouvernement	32,940
Visite de supervision par les départements techniques	Trimestrielle et chaque fois que de besoin	PNUD/CORD/ Gouvernement	10,000
Réunions du Comité technique et descentes sur terrain	Trimestrielle et chaque fois que de besoin	PNUD/CORD/ Gouvernement	10,000
Revue des progrès	Semestrielle	PNUD/Gouvernement CORD	NA
Audit NIM (si les partenaires ont un exécuté un budget de plus de 150,000 USD)	Annuelle	Unité d'appui au Programme	5000
Evaluation finale du projet	S/E		20,000
Organisation de la revue finale du projet	Juin 2023		5,000
Audit final du projet (Cord)	Juin 2023	PNUD/CORD	25,000

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

La stratégie de mise en œuvre du projet repose sur la mise en place des relais au niveau communautaires et de la police qui serviront de canal de pérennisation après la clôture de celui-ci. En effet, les personnes identifiées seront formées et transformées en de para-professionnels en matière des questions de santé mentale, de manière à continuer la prise en charge communautaire même après la clôture du projet. En outre, les centres spécialisés comme les centres intégrés de prise en charge des VBGs et les antennes provinciales de la Direction Générale en charge du Bien-être familiale du Ministère en charge du Genre œuvrant dans la zone d'intervention seront outillés de manière à continuer la prise en charge psycho-sociale des cas complexes.

Au niveau de la police, le projet appliquera la même stratégie de formation des para-professionnels sur la question, et s'évertuera à mener un plaidoyer, pour que la question de santé mentale soit intégrée dans les priorités de ce corps.

Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants: 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission		X	
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	x		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		Le niveau central a été sensibilisé à travers une correspondance officielle et des points focaux d
5.			été nommés
6. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?			
7. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		
8. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?		X	
9. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		Mais les accords ne sont pas encore signé tant que le projet n'est pas encore approuvé
10. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?		N/A	Conduite d'une étude pour établir la situation de référence
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X		Organisation des femmes
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		

2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la capitalisation de la paix après la fin du projet.		X	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation

		with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mpf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.

- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹⁷
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁷ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)